



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : MM. FEBVAY (Président) – ANDRIEU – BROGNARA - DA MATA – MAGGIO – PLASSART.

**Assiste** : M. LETELLIER (Comité).

**Excusé** : M. CHUPPE.

### COURRIER

**La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 11 septembre 2018.**  
Remerciements.

### RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

### DÉPLACEMENTS

**VILLE DE CERGY STADE KEITA N°1 NNI 95 127 06 01**

MM. FEBVAY et PLASSART se rendront le lundi 01 octobre 2018 à 20h30, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation de classement de l'éclairage.

### INFORMATION

**VILLE DE MAGNY EN VEXIN STADE PAUL CHERON N°2 NNI 95 355 01 02**

Le terrain Stade Paul Chéron n°2 est classé et peut recevoir des matches de la catégorie U15 D3.

### IMPORTANT

*Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.*

**Président**

**Christian FEBVAY**

**Secrétaire**

**Joseph PLASSART**